

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 12 à la mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 18 mai 2026, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire, pour délibérer sur les affaires ci-après :

- **Nomination d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- **Pour délibérations :**
 - Désignation des bénévoles du « Comité Communal Feu de Forêt » de Saint-Chamassy ;
 - Désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) ;
 - Désignation des délégués au Conseil des collectivités locales du grand site de France « vallée de la Vézère » ;
 - Convention de mise à disposition annuelle à titre gratuit de la Salle des Fêtes et la Maison du bourg ;
 - Adhésion à l'Association « Collectivités forestières– Limousin-Périgord ».
- **Compte rendu des commissions et des réunions :**
 - Conseil syndical du réseau d'irrigation du 24.04 ;
 - Election des délégués du secteur 7 du SDE24 (syndicat des énergies) du 29.04 ;
 - Réunion du syndicat du transport scolaire (SIVOM du Bugue) du 29.04 ;
 - Réunion du syndicat SIVOS du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) du 30.04 ;
 - Réunion de la commission « Jeunesse-social-Solidarités » du 7 mai ;
 - Réunion de la commission « journal » du 11 mai ;
 - Réunion d'installation du syndicat de Rivière Vézère (SMBVVD) du 18 mai ;
 - Réunion d'installation du syndicat de rivière Dordogne (SMETAP) du 19 mai ;
 - Réunion de la commission territoriale de l'eau potable du RDE24 du 20 mai.
- **Affaires diverses :**
 - Revue des commémorations : 8 mai et commémoration du génocide des Arméniens ;
 - Point sur : travaux de voirie ; organisation du Mai communal ;
 - Questions diverses : intervention de « Passion Petit Patrimoine » sur le chemin du Bos ; Bilan de la fête votive.

Présents : ALAIN Sophie, AUDIBERT Jean-Noël, BARSE Mathilde, BIENASSIS Séverine, BORIE Arlette, BÖSEL Leendert, DANLOS Jennifer, DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LOUVAT Laurence, MONBROUSSOUS Francis, RESENDE PEDRO Manuel.

Excusés : CORBEAU Jérémy, DE LA BATUT Bertrand, PENCHINAT Tiphaine.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

I - NOMINATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE :

M. le Maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, M. Jean-Noël AUDIBERT est désigné à l'unanimité.

II – DÉLIBÉRATIONS :

En préambule, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour l'approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24). Le Conseil approuve à l'unanimité.

D 2026.23 : désignation des bénévoles du « Comité Communal Feux de Forêt » de Saint-Chamassy

M. le Maire informe que dans le cadre du SMO DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de Secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

M. le Maire rappelle les missions des CCFF qui sont :

- L'appui et l'aide aux pompiers par le guidage et l'assistance technique (mission principale)
- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les OLD (Obligation Légales de Débroussaillage).
- Participer à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.

Messieurs Roland DELMAS, Jean-Luc DURAMY et Manuel RESENDE PEDRO proposent leur candidature.

Appelés à se prononcer et, après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

Désignent : Roland DELMAS, Jean-Luc DURAMY et Manuel RESENDE PEDRO « bénévoles référents au Comité Communal Feux de forêt » de la commune.

D 2026.24 : désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH)

M. le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est un organe obligatoire de l'intercommunalité, chargé de garantir la transparence et l'équité financière lors des transferts de compétences et de charges entre les communes et la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n°2016-17 du 1er décembre 2016, prise sur le fondement de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est composée, à la majorité des deux tiers, de : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque conseil municipal de désigner ses représentants au sein de cette commission.

Le Conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

Membre titulaire : Monsieur DURAMY Jean-Luc

Membre suppléant : Monsieur DELMAS Roland

D 2026.25 : désignation des délégués au Conseil des collectivités locales du Grand Site de France Vallée Vézère

Le Maire indique qu'il est demandé aux municipalités, par courrier de M. Philippe LAGARDE, Président du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère, en date du 3 avril 2026, de nommer deux élus délégués titulaires représentant la commune au sein de ce même Conseil des Collectivités Locales du GSFVV.

Il est rappelé que le prochain programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère sera décliné entre 2026 et 2034 et permettra de garder une ambition forte autour d'enjeux transversaux pour garantir un territoire vivant, attractif et résilient, valorisant ses patrimoines, ses ressources locales, ses savoir-faire et son identité paysagère exceptionnelle. À la suite de la constitution du Conseil, et selon les projets engagés au cours des huit prochaines années, des référents par thématique (Transition, Tourisme, Pierre-sèche, Forêt, Architecture-Patrimoine, Agriculture, Milieux naturels-Biodiversité...) pourront être définis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE :

Sont nommés élus délégués titulaires représentant la commune de Saint-Chamassy au sein du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère :

- M. Roland DELMAS

- M. DE LA BATUT Bertrand

D 2026.26 : convention de mise à disposition annuelle à titre gratuit de la Salle des Fêtes et de la Maison du bourg

Le Maire explique au Conseil pour simplifier la location de la Salle des fêtes et de la Maison du Bourg aux associations de la Commune, il convient de faire une convention de mise à disposition annuelle à titre gratuit ce qui éviterait de faire une convention à chaque location.

Pour cela une nouvelle Convention spécifique est proposée pour chaque salle communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil approuve la mise en place des dites conventions.

D 2026.27 : adhésion à l'Association « Collectivités forestières – Limousin-Périgord »

M. le Maire présente l'Association Collectivités Forestières qui regroupe plus de 100 collectivités et accompagne les élus face aux enjeux liés à la forêt et à la filière bois.

La forêt concerne toutes les communes qu'elles soient ou non propriétaires : protection des ressources en eaux, risques incendies et naturels, biodiversité, paysages, urbanisme, tourisme...

Cette association peut nous aider sur les sujets de la forêt auprès de l'état, sur les chartes forestières, la gestion foncière, la gestion des risques, les constructions en bois...

M. le Maire propose de désigner un délégué titulaire et un suppléant et d'adhérer à l'association pour un montant annuel de 130 Euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'association « COLLECTIVITES FORESTIERES » pour l'année 2026,

- De nommer comme délégués :

Monsieur Roland DELMAS Titulaire

Monsieur Manuel RESENDE PEDRO Suppléant

- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de l'objet

D 2026.28 : approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité a adhéré à l'ATD 24 par délibération n°2024.26 du 06 mai 2024,

Le Maire informe le Conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire* : le Maire

Représentant Suppléant désigné dans l'ordre du tableau

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

IV - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS :

○ Conseil syndical du réseau d'irrigation du 24.04 : Le nouveau Conseil syndical est composé de Messieurs Éric-Marc VEYRENT et Alexandre HAMON pour Audrix et de Messieurs Francis MONBROUSSOUS et Roland DELMAS pour Saint-Chamassy. M. Roland DELMAS a été élu Président et M. Éric-Marc VEYRENT vice-Président. M. Romain GIRAULT de l'ADHA24 a fait une présentation des objectifs de l'étude hydraulique en cours, soit : 1. une refonte totale du captage d'eau en Dordogne ; 2. Une optimisation des stations (hydraulique et énergétique) ; 3. La faisabilité de l'ouverture du réseau à l'année ; 4. L'apport du réseau d'irrigation en DECI (défense extérieure contre l'incendie) aux deux communes membres. Les renouvellements d'engagements ont été très nombreux, en plus de quelques nouveaux compteurs.

○ Election des délégués du secteur 7 du SDE24 (syndicat des énergies) du 29.04 : Bertrand de la Batut et M. le Maire ont pu voter. Deux listes étaient candidates. Le Vice -Président de notre secteur est inchangé, soit M. Jean-Pierre LACOSTE, avec trois élus de Paunat, Saint-Geyrac et Saint-Léon/Vézère.

○ Réunion du syndicat du transport scolaire (SIVOM du Bugue) du 29.04 : Mme Ginette CARPENET, élue de Campagne, seule candidate a été élue Présidente, avec un élu de Journiac en Vice-Président.

○ Réunion du syndicat SIVOS du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) du 30.04 : Mme Tiphaine PENCHINAT et M. le Maire étaient présents pour le vote du budget, soit 25000€ pour le scolaire et 5000€ pour le transport. Le bus va être mis en vente. Plusieurs départs d'agents dans les deux ans (retraite et fin de CDD). Des recrutements sont donc à prévoir.

○ Réunion de la commission « Jeunesse-social-Solidarités » du 7 mai : La commission a traité la question des nouveaux arrivants (Comment les connaît-on ? Notamment en étant vigilants lors de la distribution du journal ou des flyers et attentionné au voisinage). Une commande de BD d'accueil va être relancée et un questionnaire réalisé ; Pour la visite des aînés, 4 binômes ont été constitués. Une attention particulière va être portée sur les ordures ménagères et le transport de nos aînés ; Pour l'intergénération, après un rappel de ce qui est déjà fait, diverses idées ont été partagées (partage avec les enfants – repas/goûté, participation à la fête du RPI ; ateliers cuisine...). Pour le médico-social, une liste des intervenants sur la commune sera éditée, en marge de la mise à jour/modernisation du Plan Communal de Sauvegarde.

○ Réunion de la commission « journal » du 11 mai : La commission a entamé la maquette du prochain bulletin. Acté la parution en 28 ou 32 pages. Décidé de modifier la couverture avec une photo en plein et la distribution fin juin/début juillet. Prochaine réunion le 1^{er} juin.

- Réunion d'installation du Syndicat de Rivière Vézère (SMBVVD) du 18 mai : Bertrand de la BATUT informe que le Président Denis CROUZEL, Maire de Plazac a été réélu, avec 4 Vice-Présidents, tous de la moitié nord de la CCVH ou du Terrassonnais. Réunion extrêmement longue et éloignée.
- Réunion d'installation du Syndicat de Rivière Dordogne (SMETAP) du 19 mai : Le Président en place Patrick BONNEFON, Maire de Carsac-Aillac, seul candidat a été réélu. M. le Maire de Limeuil est membre titulaire, représentant la CCVH, Roland DELMAS étant suppléant.
- Réunion de la commission territoriale de l'eau potable du RDE24 du 20 mai : M. le Maire indique au Conseil qu'il manquait deux délégués sur les 70 titulaires et autant de suppléants pour faire le quorum et élire l'exécutif. La réunion suivante a eu lieu ce jour le 28 mai. M. Laurent PÉRÉA (seul candidat) a été réélu Président, ainsi qu'un bureau complet. Présentation faite des services et de l'organisation de notre régie d'eau potable.

III – AFFAIRES DIVERSES :

- Revue des commémorations : 8 mai et commémoration du génocide des Arméniens du 24 avril : une trentaine de personnes ont participé à chaque commémoration. La cérémonie du 8 mai s'est terminée sur l'hymne national. Deux nonagénaires anciens combattants étaient présents. Pour les Arméniens, le député de la circonscription était présent, ainsi qu'une déléguée de l'ordre national du mérite, en observation. La question d'inscrire le 24 avril à Saint-Chamassy en date officielle préfectorale est à l'étude. Il est question également de valider une inscription aux « 400 ans de la Marine ».
- Point sur : travaux de voirie – Francis MONBROUSSOUS prépare une présentation exhaustive à la commission travaux. Les travaux de voirie validés par l'ancien Conseil sont programmés avec quelques ajustements ; Organisation du Mai communal : Un retour collectif de la commission animation dédiée à l'organisation du Mai communal a été fait, disant notamment que l'emplacement définitif et la technique de montage du Mai ont été validés, le qui fait quoi (arbre à couper, écusson, fleurs en cours, gobelets, tireuse, chambre froide... et demande au Comité des Fêtes). Un point d'attention à avoir du fait de l'organisation de la course cycliste la veille.
- Questions diverses : intervention de « Passion Petit Patrimoine » sur le chemin du Bos : Le nettoyage est terminé et s'est poursuivi du côté du Coux-Mouzens vers les Constancies pour assurer la continuité. La signature de l'acte administratif a dû être décalée. La question de l'emprise d'un exutoire des Etangs du Bos sur le chemin est à traiter ; Bilan de la fête votive : Bonne affluence le dimanche matin, exposants et organisateurs très satisfaits. Affluence record pour le rampeau (40 participants) et également au concours de pétanque avec 32 doublettes inscrites. Soirée Chorale agréable devant un faible public mais un chapeau généreux. Le manège et les minimotos (activités gratuites) ont été très utilisés. Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 22 heures et 15 minutes.